SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT-ET-UN**
QUATORZE SEPTEMBRE à 20 H 00
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 09/09/2021.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Pierre PIVOTSKY, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, MMES Nathalie FERNANDES, Marlène PINTO, MM. Gilbert CHAMPION, Mikaël LABRUYERE, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Thierry BAGUET.
Excusés : Mme Dominique LECERF (pouvoir à M. Pierre PIVOTSKY), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET (pouvoir à M. Pierre PIVOTSKY).
Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres
En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir de vote : 2 Votants : 15

Mme le Maire indique que le premier point de l'ordre du jour est l'intervention de Mme Sophie NEYTON et de M. Nicolas SOUVIGNET, invités au Conseil Municipal afin d'apporter des précisions sur l'ENS « La Sanne » suite à l'opposition de la majorité des conseillers au dépôt des demandes de subventions pour les actions 2021. Elle informe les conseillers que la séance va donc débuter par cette intervention et qu'elle fera un rappel de l'intégralité de l'ordre du jour après cette intervention.

Mme le Maire remercie Mme Sophie NEYTON, gestionnaire ENS Isère Rhodanien au sein du Conseil Départemental, et M. Nicolas SOUVIGNET, conseiller en environnement et expert naturaliste, d'avoir accepté l'invitation et précise que le Conseil Municipal n'est pas contre l'ENS mais que les devis présentés ont fait l'objet d'une incompréhension des conseillers. Elle laisse la parole aux intervenants.

Mme Sophie NEYTON et M. Nicolas SOUVIGNET se présentent. M. SOUVIGNET indique qu'il accompagne la commune depuis plusieurs années dans la gestion de ce site dans le cadre d'une convention d'accompagnement technique.

Mme Sophie NEYTON présente ce qu'est un ENS (définition, objectifs, financement…)

M. Nicolas SOUVIGNET présente la zone d'intervention et la zone d'observation (=zone de veille) de l'ENS « La Sanne Amont ». Il précise que l'ENS est labellisé depuis 2007.

Mme le Maire intervient pour repréciser que le problème n'est pas lié à l'existence de l'ENS mais plutôt aux coûts de certains devis et à leur bien-fondé.

Rappel des actions réalisées durant le premier plan de gestion. Des précisions sont données sur le deuxième plan de gestion. Il est indiqué que chaque action est présentée par une fiche dans le plan de gestion. Rappel des étapes et des processus.

Des échanges s'ensuivent. Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire remercie Mme NEYTON et M. SOUVIGNET pour leur intervention.

Rappel de l'ordre du jour :
- ENS « La Sanne » : Intervention de Mme Sophie NEYTON, gestionnaire ENS Isère Rhodanienne au sein du Conseil Départemental, et de M. Nicolas SOUVIGNET, conseiller en environnement et expert naturaliste
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Participation financière de la commune au Centre Médico Scolaire de Vienne
- Questions diverses :
  * Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
  * Organisation des journées du patrimoine et du week-end de la vogue,
  * Ordures ménagères,
  * Animations communales,
  * Divagation des animaux : rappel de l'arrêté en vigueur aux personnes concernées, …

Madame le Maire indique qu'elle souhaite aborder les points suivants en questions diverses :
- Suite à donner à la demande de M. Cantin VIDAL pour l'organisation du Castle Festival à Montseveroux,
- Point sur le rendez-vous avec M. Variengen
- Aménagement devant château
- Explications sur la mise en place des panneaux «sens interdit sauf accès riverains » Route des Chevrots-Barbarin et Route de Sibuze
- City-stade

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses.

- M. Julien RIAS : travaux A.D.M.R.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-23
Objet : Centre Médico Scolaire : participation financière de la commune de MONTSEVEROUX aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de VIENNE

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°46-2698 du 26 novembre 1946,
Considérant la demande de la commune de VIENNE en date du 16/08/2021,

Madame le Maire rappelle que le Centre Médico Scolaire (CMS) est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Ces centres ont pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre enfants, parents et enseignants ;

Elle informe les membres du Conseil que la commune de VIENNE a été informée par le rectorat que la commune de MONTSEVEROUX dépendait du Centre Médico Scolaire (CMS) de VIENNE ;

Elle indique que la commune-siège est autorisée à solliciter la participation aux frais de fonctionnement de la part des communes rattachées. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire et de l'évaluation des charges ;

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Vienne, dont le projet est annexé, et de verser à la commune de Vienne les sommes dues à ce titre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- **DONNE** son accord
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention en annexe.

Questions diverses :

* **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : M. Bernard CLECHET indique qu'une réunion était programmée le 7 septembre dernier mais que celle-ci n'a pas eu lieu. La constitution des groupes de travail est à l'étude. Il convient de définir selon quel découpage territorial les groupes seront constitués (typologie SCOT ou typologie projet de territoire).

* **Journées du patrimoine et week-end de la vogue 18/19-09-2021 :** les visites du château et de l'église seront assurées les 18 et 19 septembre par Mmes Dominique LECERF, conseillère municipale, et Manon ROMATIF, bénévole et titulaire d'un diplôme de guide touristique. Le pass sanitaire sera demandé pour visiter les lieux fermés.
Mme le Maire remercie Mmes LECERF et ROMATIF pour leur implication.

La vogue débutera le vendredi à 16h00. Pour rappel : sont prévus sur le week-end une démonstration de ski roues, le feu d'artifice, le bal des conscrits, des concours de boules ou pétanque et une brocante.

Pour la sécurité et dans le cadre du plan vigipirate, le village sera fermé à la circulation de l'église jusqu'au croisement avec le chemin du Sarrou de 20h30 à 21h30 (pour le feu d'artifice) par des barrières et des camions.
Afin de ne pas interférer avec le bal des conscrits organisé au château dont l'entrée est payante, il a été décidé de tirer le feu d'artifice en bas du city stade.

* **Ordures ménagères** : suite à la réception des factures relative aux ordures ménagères, de nombreuses personnes ont été surprises par la facturation du forfait annuel de 6 levées sur le premier semestre 2021. Des courriers ont été adressés à la Communauté de Communes.

* **Animations communales** : Mme Marlène PINTO indique que la commission s'est réunie. Mise en place de la brocante pour le 19 septembre. Pour l'instant une vingtaine d'inscriptions (pour rappel 30 emplacements maximum). Mme PINTO remercie les élus qui se sont proposés pour aider le jour de la brocante.
La prochaine animation projetée est une bourse puériculture le 24 octobre 2021. Le Sou des Ecoles va être contacté pour leur proposer de s'associer au projet, le but étant d'établir un partenariat avec les associations locales pour dynamiser le village.
Cette commission va être ouverte aux habitants.

* **Divagation des chiens** : Mme le Maire rappelle l'arrêté 2015-47 du 22 septembre 2015 relatif à la circulation et à la divagation des animaux domestiques sur la voie publique qui prévoit notamment dans son article 2 « Tous les chiens circulant sur la voie publique et dans les lieux publics doivent, même accompagnés, être tenus en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. ».
Elle indique que récemment une personne de la commune s'est faite mordre par un chien errant. Les habitants ont été prévenus par PanneauPocket.
Un rappel à ce sujet va être fait à tous les habitants.

* **Travaux ADMR** : M. Julien RIAS indique que les travaux ont démarré cette semaine et devraient durer environ 3 semaines.

* **Information CCAS** : le repas des plus de 67 ans est prévu le 21 novembre 2021.

* **Castle Place Festival** : Mme le Maire rappelle qu'une demande a été faite par les organisateurs pour réaliser leur festival au château de Montseveroux en 2022. La majorité des conseillers étant contre, une réponse négative leur sera faite.

* **Rendez-vous M. VARIENGEN** : M. VARIENGEN a été reçu avec M. Florent CARRAS par le Maire et ses adjoints. Un questionnaire sur le dérèglement climatique, la biodiversité et les déchets plastiques a été présenté aux élus.
M. VARIENGEN et CARRAS ont expliqué qu'ils souhaiteraient que le projet global soit porté par une commune. Si des élus veulent s'investir, ils seront les bienvenus.

* **Aménagement du château** : le projet suit son cours.

* **Mise en place « sens interdit sauf riverains » Route des Chevrots-Barbarin et Route de Sibuze** : Mme le Maire indique qu'elle a bien entendu les plaintes de certains administrés. Cependant, les premiers retours sont positifs puisque le nombre de véhicules empruntant ces routes a diminué. Il est rappelé que le conseil municipal a été amené à prendre cette décision en raison de la mise en place des feux tricolores dans le village de Cour-et-Buis qui a entraîné une hausse importante du nombre de véhicules sur ces routes et par conséquent un problème de sécurité, car de nombreux automobilistes évitaient de cette manière la traversée de Cour-et-Buis.

* **City-stade** : de nouvelles dégradations ont été constatées. Luc a pu réparer avec l'aide de M. François FERNANDES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.